



Communiqué COVID-19 – N° 52

Aides aux taxis lausannois et à Taxi Services Sàrl

La Municipalité soutien les taxis lausannois en agissant sur les différentes taxes auxquelles la profession est soumise et apporte une aide financière unique au central d'appel.

Durant la pandémie, les chauffeurs de taxis exerçant leur activité à Lausanne et dans son agglomération ont subi une perte importante de leur revenu, ce notamment en raison des restrictions sanitaires imposées.

En dépit d'une reprise certaine de l'activité, la profession doit faire face à des difficultés financières réelles. La Ville de Lausanne a décidé d'aider l'ensemble de la profession à hauteur des taxes annuelles auxquelles elle est soumise via une subvention à l'Association intercommunale pour la réglementation des taxis, soit CHF 900.- pour chacun des 202 titulaires de concession.

En outre, la Municipalité a décidé de verser une contribution financière unique à Taxi Services Sàrl qui elle-même a renoncé à la perception de certaines contributions mensuelles versées par les chauffeurs titulaires d'une concession afin de les soutenir durant la crise sanitaire.

Pour rappel, Taxi Services Sàrl officie comme central d'appel unique et a notamment comme objectif d'assurer la disponibilité dans l'agglomération lausannoise de sorte à répondre à la demande des clients 24h/24h et 7j/7j et incidemment à collaborer à une politique coordonnée des transports publics.

Cette aide complète les réductions déjà accordées par l'Association intercommunale pour la réglementation des taxis en 2020 et 2021 à titre de mesure de soutien en raison du Covid-19.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre- Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, direction de la Sécurité et de l'économie et président du Comité de direction de l'Association, +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 22 juin 2022